



Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Annexe 3– Propositions de modification du programme d’actions

DOCUMENT DE TRAVAIL

Novembre 2025



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU



1.1 SUIVI DES ACTIONS

Axe S'ENGAGER ET PLANIFIER UN TERRITOIRE NEUTRE EN CARBONE A HORIZON 2050	Orientation METTRE EN ŒUVRE LE PCAET	Réf. Climat Pratic : Stratégie 1.1 Réf. TETE : 5.1.2 5.1.4 Réf. GEREVE :
Action 1 - COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU PCAET		
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote PETR PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU	Partenaires Communes/Communautés de Communes/ CeA /Région Grand Est / PNRVN/ Chambres Consulaires/ Associations / Entreprises	
Secteurs concernés <input checked="" type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input checked="" type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input checked="" type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input checked="" type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input checked="" type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE La mise en œuvre du PCAET doit permettre d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ce qui implique notamment : Une baisse de : <ul style="list-style-type: none">• 52% de nos consommations énergétiques (par rapport à 2012)• 86% de nos émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990) Ainsi que : <ul style="list-style-type: none">• De développer les puits de carbone naturel (92 000teqCO2) D'augmenter la production d'énergies renouvelables à 1483 GWh par an, permettant de couvrir la consommation du territoire.		
DESCRIPTIF / ÉTAPES Démarrer > C Décoller > B Devenir exemplaire > A	B1 - Animer le réseau des acteurs pour la mise en œuvre du PCAET <ul style="list-style-type: none">• Animer une réunion de suivi des projets par trimestre avec les collectivités membres du PETR sur les thématiques climat-air-énergie	A1 - Assurer le suivi annuel du PCAET et réaliser son évaluation tous les 3 ans <ul style="list-style-type: none">• Suivre l'avancement du plan d'action et mise à jour du tableau de suivi annuellement• Réaliser une évaluation du PCAET à mi-parcours et à la fin de sa mise en œuvre (6 ans) portant :

		<ul style="list-style-type: none"> • sur la réalisation des actions : état d'avancement, mesurer les effectifs humains et financiers associés, rapport coût/efficacité des actions etc. • et le pilotage du PCAET : coordination, engagement des collectivités et des partenaires, identification des freins. <p>L'évaluation devra permettre d'évaluer l'atteinte des objectifs de réduction de consommation d'énergie, d'émissions de GES ainsi que ceux d'augmentation des puits carbone naturel et de production d'énergies renouvelables.</p>								
		<p>B2 - Assurer une veille thématique climat-air-énergie auprès des acteurs du territoire Le PCAET traduit la contribution du territoire aux stratégies supra (Rapports du GIEC, SNBC, SRADDET). La veille permanente sur les différents grands sujets qui influent les trajectoires climat-air-énergie permet d'informer les parties prenantes et de contextualiser le PCAET.</p> <p>A2 - Communiquer l'état d'avancement du plan d'action Mise en ligne de l'état d'avancement du plan d'action via la plateforme de suivi du PCAET (outil Linea21 par exemple)</p>								
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS								
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		30 000€/an					
0,4										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION										
<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie finale CVC par secteur MWh/an • Consommation d'énergie finale CVC par source MWh/an • Production d'énergie primaire renouvelable par filière GWh/an • Emissions directes et indirectes de GES par secteur tco2e/an • Emissions directes et indirectes de GES par source tco2e/an • Emissions des polluants atmosphériques par secteur t/an • Part des ENR dans la consommation énergétique/an • Séquestration carbone tco2e/an • Nombre de réunions COPIL et COTECH/an 		<table border="1"> <tr> <td>Engagement financier +</td><td>Moyens humains +</td></tr> <tr> <td>Impact GES Neutre</td><td>Réduction conso d'énergie Neutre</td></tr> <tr> <td>Atténuation / Adaptation Neutre</td><td>Energie renouvelable Neutre</td></tr> <tr> <td>Qualité de l'air Neutre</td><td>Biodiversité & Ressources Neutre</td></tr> </table>	Engagement financier +	Moyens humains +	Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre	Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre	Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre
Engagement financier +	Moyens humains +									
Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre									
Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre									
Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre									

Axe AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE		Orientation ORGANISER L'OFFRE DE MOBILITE				
Action		Réf. Climat Pratic : Mobilité 1 Réf. TETE : 1.2.2 Réf. GEREVE :				
4 – ORGANISER LES MOBILITES SUR LE TERRITOIRE						
<i>Echelle</i> <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>		<i>Etat</i> <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée				
		CALENDRIER :	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031			
<i>Pilote</i> COMMUNAUTES DE COMMUNES		<i>Partenaires</i> Communes/PETR				
<i>Secteurs concernés</i> <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input checked="" type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets		<i>Public-cible</i> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...				
ENJEUX ET CONTEXTE						
<p>Le secteur du transport représente 31% de consommation d'énergie finale sur le territoire et est le principal émetteur de gaz à effet de serre (36%).</p> <p>Les trois Communautés de Communes ont pris la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis 2021 (Loi LOM).</p> <p>Le plan de mobilité simplifié est un outil de planification des mobilités à l'échelle des villes moyennes et territoires ruraux. Cet outil permet d'établir une feuille de route pour le transport des personnes et des marchandises en concertation avec les partenaires et en cohérence avec les territoires voisins.</p>						
DESCRIPTIF / ETAPES <table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 33%;">Démarrer ➤ C</td> <td style="width: 33%;">Décoller ➤ B</td> <td style="width: 33%;">Devenir exemplaire ➤ A</td> </tr> </table>				Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A
Démarrer ➤ C	Décoller ➤ B	Devenir exemplaire ➤ A				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;">PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _</td> <td style="width: 33%; padding: 5px;">PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _</td> <td style="width: 33%; padding: 5px;">PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _</td> </tr> </table>				PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _	PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _	PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _
PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _	PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _	PETR : fait ou de _ à _ CCAB : fait ou de _ à _ / CCHLPP : fait ou de _ à _ / CCPS : fait ou de _ à _				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px; vertical-align: top;"> C1 – Elaborer un diagnostic de mobilité à l'échelle des Communautés de Communes <ul style="list-style-type: none"> • Quantifier et analyser les flux de déplacements du territoire • Identifier les offres de mobilités • Identifier les principaux pôles générateurs de déplacements et les classifier (travail, loisirs, commerces etc.) • Caractériser les principaux enjeux de mobilité sur le territoire. </td> <td style="width: 33%; padding: 5px; vertical-align: top;"> B1 – Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle <ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'aménagement du territoire pour diminuer les besoins en déplacements. Des réflexions dans le cadre de PVD (ccab) sont menées pour la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs : plan de circulation de Sarre-Union, intégration de la mobilité douce dans les travaux d'aménagement. • Planifier les dessertes de transports en commun existants (Par exemple à Saverne : mise en place de navette </td> <td style="width: 33%; padding: 5px; vertical-align: top;"> A1 – </td> </tr> </table>				C1 – Elaborer un diagnostic de mobilité à l'échelle des Communautés de Communes <ul style="list-style-type: none"> • Quantifier et analyser les flux de déplacements du territoire • Identifier les offres de mobilités • Identifier les principaux pôles générateurs de déplacements et les classifier (travail, loisirs, commerces etc.) • Caractériser les principaux enjeux de mobilité sur le territoire. 	B1 – Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle <ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'aménagement du territoire pour diminuer les besoins en déplacements. Des réflexions dans le cadre de PVD (ccab) sont menées pour la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs : plan de circulation de Sarre-Union, intégration de la mobilité douce dans les travaux d'aménagement. • Planifier les dessertes de transports en commun existants (Par exemple à Saverne : mise en place de navette 	A1 –
C1 – Elaborer un diagnostic de mobilité à l'échelle des Communautés de Communes <ul style="list-style-type: none"> • Quantifier et analyser les flux de déplacements du territoire • Identifier les offres de mobilités • Identifier les principaux pôles générateurs de déplacements et les classifier (travail, loisirs, commerces etc.) • Caractériser les principaux enjeux de mobilité sur le territoire. 	B1 – Planifier des actions pour limiter l'usage de la voiture individuelle <ul style="list-style-type: none"> • Planifier l'aménagement du territoire pour diminuer les besoins en déplacements. Des réflexions dans le cadre de PVD (ccab) sont menées pour la revitalisation des centres-villes ou centres-bourgs : plan de circulation de Sarre-Union, intégration de la mobilité douce dans les travaux d'aménagement. • Planifier les dessertes de transports en commun existants (Par exemple à Saverne : mise en place de navette 	A1 –				

	<p>électrique pour desserte du centre-ville, centre hospitalier etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser des places de stationnement pour le covoiturage et l'autopartage • Développer des voies apaisées dans les centres villes (voie partagée limitée à 20km/h, limitation 30km/h, piétonnisation de rues) 				
	<p>B2 – Prioriser le développement des modes alternatifs de déplacement à la voiture dans la planification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les cheminements piétons et sécuriser/rénover les cheminements existants dégradés ou dangereux ; • Mener une réflexion sur la mise en place d'un système de covoiturage et de solutions d'autopartage. • Favoriser le développement des IRVE sur la voie publique et lieux stratégiques. 				
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS			
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		
0,2	0,3	0,6			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					
<ul style="list-style-type: none"> • Part modale des modes de déplacement domicile-travail évolution / 3ans • Taux de motorisation des ménages /3ans • Nombre d'IRVE /3 ans • Comptages routiers sur les principaux axes de circulation /1an 		Engagement financier ++	Moyens humains ++		
		Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif		
		Atténuation / Adaptation Oui / Neutre	Energie renouvelable Neutre		
		Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Neutre		

Axe DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE	Orientation PLANIFIER ET ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE	
Action 17 – AUGMENTER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ENERGIES RENOUVELABLES	Réf. Climat Pratic : Energie 7 2.2.4 Réf. TETE : 3.2.2 3.2.3 Réf. GEREVE : 30	
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031	
Pilote PETR /	Partenaires Communautés de Communes/Communes/Centrales Villageoises du Pays de Saverne/	
Secteurs concernés <input checked="" type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE La Loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 (LTECV) fixe comme objectif l'atteinte de 38 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur et de produire 40% d'électricité avec des énergies renouvelables d'ici 2030. La loi APER du 10 mars 2023 vient renforcer la volonté de massifier les ENR massivement. La loi APER doit permettre à la fois de planifier les ENR, simplifier les procédures réglementaires, valoriser certains fonciers (parkings, toitures, bordures d'autoroutes) ou encore mieux partager les valeurs issues des ENR.		
DESCRIPTIF / ETAPES		
Démarrer  C	Décoller  B	Devenir exemplaire  A
C1 – Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables dans nos consommations <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les différentes cibles (particuliers, collectivités, entreprises) à la souscription d'offre d'énergie verte. Développer des commandes groupées pour l'achat de bois et d'électricité verte à destination des particuliers (action communale). 	B1 – Améliorer notre souveraineté énergétique en augmentant la production issue d'énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> Sur la base de la stratégie du PCAET, atteindre les objectifs fixés en matière de productions : 1483 GWh/an d'ici 2050 (hors exportation). Accompagner les projets citoyens dans le développement des centrales photovoltaïques. <p>La SAS Centrales Villageoises du Pays de Saverne a été impulsée à partir de 2017 afin de mener des projets photovoltaïques sur le territoire, le PSPP continue à soutenir le développement de la SAS dans son extension</p>	A1 –

	<p>avec la création d'un collectif sur le territoire de Hanau la Petite Pierre et à terme sur l'Alsace Bossue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le solaire photovoltaïque et solaire thermique auprès des particuliers avec la mise en place d'Atelier Photovoltaïque (fonctionnement du photovoltaïque, modèle d'autoconsommation et kit pv, ainsi qu'une simulation du potentiel et économique). • Accompagner les porteurs de projets et les entreprises dans leurs projets d'énergie renouvelables : pré-diagnostic et potentiel d'autoconsommation individuelle et collective, aide aux développements de projets de méthanisation et agrivoltaïsme. • Promouvoir les réseaux de chaleur auprès des collectivités. <p>B2 – Des collectivités motrices dans la production d'ENR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier les potentiels d'installation photovoltaïque en autoconsommation sur son patrimoine. La CCHLPP a lancé une étude pour évaluer la faisabilité d'un projet d'autoconsommation collective sur les bâtiments intercommunaux situés dans les communes de Bouxwiller, Ingwiller et Obermodern/Zutzendorf. • S'engager dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables. 													
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS												
<table border="1"> <tr> <td>PETR</td><td>CCAB</td><td>CCHLPP</td><td>CCPS</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>0,3</td><td>0,2</td><td>0,1</td><td>0,05</td><td></td><td></td></tr> </table>		PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			0,3	0,2	0,1	0,05			Animation : 5 000€/an
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS											
0,3	0,2	0,1	0,05											
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION														
<ul style="list-style-type: none"> • Part de production d'énergies renouvelables total et son évolution • Part de production d'énergies renouvelables par filières • Nombre d'animations réalisées selon les cibles • Nombre d'installations d'énergies renouvelables installées au sein d'un secteur de protection du patrimoine ou du paysage /6 ans 	Engagement financier +	Moyens humains +												
		Réduction conso d'énergie Neutre												
		Energie renouvelable Positif												
		Biodiversité & Ressources Neutre												
		Qualité de l'air Neutre à positif												

Axe	Orientation													
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES (ET DE RECUPERATION) ET DEVENIR PLUS SOBRE EN ENERGIE	ENCOURAGER L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA SOBRIETE POUR CONSOMMER MOINS													
Action	Réf. Climat Pratic : Energie 2 Réf. TETE : 2.3.1 Réf. GEREVE :													
18 – OPTIMISER L'ECLAIRAGE PUBLIC														
Echelle	<input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée													
	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031													
Pilote	<i>Partenaires</i> PETR													
Communautés de communes/Communes	<i>Public-cible</i> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...													
ENJEUX ET CONTEXTE														
L'éclairage public est un poste de dépenses conséquent pour les communes (2ème du bilan énergétique), en effet, environ 42 % des consommations d'électricité des communes sont liées à l'éclairage public.														
Le parc d'éclairage public reste ancien puisque 40% des luminaires ont plus de 20 ans sur le territoire et sont ainsi très consommateurs d'énergie (boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure...). La rénovation des points lumineux (led) et l'optimisation des parcs devront permettre une baisse des consommations d'énergie et à terme une baisse de ce poste de dépenses pour les collectivités.														
DESCRIPTIF / ETAPES														
 C			 B			 A								
C1 – Sensibiliser les élus aux enjeux de l'éclairage public <ul style="list-style-type: none"> Organiser des réunions de sensibilisation autour de l'éclairage public à destination des élus : enjeux de la rénovation, présentation de solutions d'optimisation du pilotage du parc et des aides disponibles (fonds vert, programme Lum'Actee+, etc.). Mettre en avant les retours d'expérience pour faciliter la compréhension des enjeux (rénovation de parc, extinction, système de pilotage). Prise en compte des enjeux en matière d'éclairage dans l'aménagement des zones d'activités en Alsace Bossue : basse consommation et réduction de la pollution lumineuse. 			B1 – Rénover et optimiser les parcs d'éclairage public du territoire <ul style="list-style-type: none"> Rénovation des points lumineux pour des équipements utilisant la technologie led. Soliciter les financements possibles pour la rénovation et l'optimisation du parc d'éclairage public : Lum'Actee +, Fonds vert, CEE. Optimisation de leur fonctionnement (système de gestion et pilotage, variateurs, réflexion sur l'emplacement des points lumineux etc.). 			A1 –								

	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et information de la population sur l'éclairage public et les démarches d'extinction (label villes et villages étoilés, enjeux sur la sécurité etc.). 				
C2 – Réaliser un diagnostic du parc d'éclairage public	B2 –				
<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un diagnostic du parc d'éclairage public au niveau intercommunal (si compétence déléguée), communal ou d'une commande groupée de communes, recensant : <ul style="list-style-type: none"> les points lumineux et les armoires leurs caractéristiques techniques l'énergie (coût, provenance etc.) leur maintenance etc. 					
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS			
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS		
0,1	0,2	0,5			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION					
<ul style="list-style-type: none"> Consommation de l'éclairage public (kWh/hab par an) Equipement en led de l'éclairage public Nombre de communes diagnostiquées Part des communes pratiquant l'extinction Nombre de réunions de sensibilisation 		Engagement financier ++	Moyens humains +		
		Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Positif		
		Atténuation / Adaptation Neutre	Energie renouvelable Neutre		
		Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Neutre		

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	Orientation PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET SOUTENIR LEURS UTILISATIONS DURABLES	Forêt, biodiversité, espace vert 2
Action	Réf. Climat Pratic :	
27 – PRESERVER LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER LES ESPACES VEGETALISES	Réf. TETE :	3.3.4
	Réf. GEREVE :	4-5-7
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input checked="" type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote COMMUNAUTES DE COMMUNES/COMMUNES	Partenaires PETR/PNRVN/Région Grand Est	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Il existe de nombreuses interconnexions entre les enjeux de préservation du climat, la qualité de l'air et la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">• Adaptation au changement climatique (solutions fondées sur la nature) ;• Lutter contre l'artificialisation des sols ;• Conserver le potentiel de séquestration carbone etc. La biodiversité joue un rôle fondamental dans la régulation du climat, elle permet si elle est préservée d'atténuer les effets du changement climatique et d'apporter des solutions dites « fondées sur la nature ». De plus, préserver la biodiversité et développer les espaces verts ont pour but de conserver le potentiel de séquestration carbone. Le stockage du carbone du territoire issu des sols, des forêts et des zones humides a été comptabilisé à 88000 tCO2e en 2021. La conservation et l'augmentation du stockage du carbone est primordial pour viser la neutralité carbone à horizon 2050 (atteindre 92000 tCO2e).		
DESCRIPTIF / ETAPES Démarrer > C Décoller > B Devenir exemplaire > A		
C1 – Sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur la fragilité de la biodiversité, des impacts du changement climatique sur la nature (sécheresse, risques naturels, artificialisation des sols etc.).• Sensibiliser les différentes cibles (communes, grand public etc.) aux actions relatives à la biodiversité et la préservation	B1 – Identifier les enjeux liés à la biodiversité et aux espaces végétalisés et les intégrer dans les schémas et plans locaux pour assurer leur prise en compte et la mise en œuvre des trames vertes et bleues. <ul style="list-style-type: none">• Les enjeux liés à la biodiversité et de la trame verte et bleue sont clairement identifiées dans le SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau.	A1 – Préserver et restaurer la biodiversité afin d'atténuer le changement climatique et s'y adapter en menant des actions fondées sur la nature. <ul style="list-style-type: none">• Le PETR accompagnera les mairies volontaires pour désimperméabiliser et végétaliser des espaces publics et cours d'écoles. Pour les cours d'écoles le PETR propose dans le cadre du Contrat local de Santé et du PCAET, un

<p>des sols (installer hôtel à insectes, ruches, planter des fleurs mellifères etc.) pour favoriser la végétalisation spontanée.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former le personnel des collectivités à la gestion différenciée des espaces verts (fauche tardive, économie en eau, diversification de la couverture végétale etc.) et aux pratiques alternatives aux produits phytosanitaires. Faire intervenir des associations de protection de la nature dans les écoles pour les sensibiliser à la protection de la nature. 	<ul style="list-style-type: none"> La Trame Verte et Bleue fait l'objet d'une étude et la mise en place d'un plan d'actions au sein des Communautés de Communes. La Communauté de Communes du Pays de Saverne élabore depuis 2023 sa Trame Verte et Bleue. La Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre a élaboré un plan paysage. Intégrer systématiquement dans les documents d'urbanismes (plui, plui-h, plu etc.) les enjeux trames vertes et bleues ainsi que les continuités écologiques. Par exemple, la révision du PLUi de Hanau la Petite Pierre va intégrer le classement des haies en espaces boisés. 	<p>accompagnement technique aux mairies qui le souhaitent (fiches actions N° du CLS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Animation de réunions pour la construction du projet avec l'ensemble des parties prenantes (mairie, directeur, professeurs, parents d'élèves etc.) ; Accompagnement des mairies dans le montage du projet ; Accompagnement dans la recherche de financement et les demandes d'aides. <p>Les collectivités seront incitées à mener des actions pour végétaliser et désimperméabiliser les bâtiments publics et espaces publics en prenant en compte des solutions issues de l'urbanisme favorable à la santé à travers des événements de sensibilisation notamment dans le cadre du Plan régional de Santé Environnement de la Région Grand Est et de communication des appels à projets et aides financières.</p>												
	<p>B2 – Sensibiliser aux enjeux de la trame noire et réduire les impacts induits par la pollution lumineuse sur la biodiversité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le PETR et les collectivités territoriales membres sensibilisent à travers des réunions d'informations les élus du territoire sur les enjeux de la trame noire et des impacts induits par la pollution lumineuse. Les collectivités encouragent l'engagement dans le label « Villes et Villages étoilés » de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). 													
MOYENS HUMAINS (ETP/AN) <table border="1" data-bbox="193 1065 799 1152"> <tr> <td>PETR</td><td>CCAB</td><td>CCHLPP</td><td>CCPS</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>0,1</td><td>0,2</td><td>0,6</td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>		PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			0,1	0,2	0,6				MOYENS FINANCIERS <p>Cours d'écoles à désimperméabiliser et végétaliser : entre 5000 et 10000 € par projet (aides financières : Agence de l'eau, fonds vert)</p> <p>Communication et sensibilisation : 2000 €/an</p> <p>CCPS TVB : 9000€</p>
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS											
0,1	0,2	0,6												

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION			
• Nombre d'écoles ayant végétalisées leur cour d'école par CC et surfaces désimperméabilisées en m ² /par an	Engagement financier +	Moyens humains +	
• Nombre de communes en extinction d'éclairage public par CC	Impact GES Positif	Réduction conso d'énergie Neutre	
• Plantation d'arbres hautes tiges par CC	Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre	
• Suivi de la séquestration carbone des sols et de la forêt (teq CO ₂)	Qualité de l'air Positif	Biodiversité & Ressources Positif	
• Suivi des espaces artificialisés (ha)			
• Superficie des espaces naturels bénéficiant d'un statut réglementaire ou d'inventaire/ 6 ans			
• Superficie de la trame verte et bleue/ 6ans			

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	Orientation PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET SOUTENIR LEURS UTILISATIONS DURABLES
Action	Réf. Climat Pratic : Eau 2 Réf. TETE : 3.3.1 Réf. GEREVE :
28 – GESTION DES RESEAUX D’EAU POTABLE ET SOBRIETE EN EAU	
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée
	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote COMMUNES/SDEA	Partenaires Communautés de Communes
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input checked="" type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...
ENJEUX ET CONTEXTE L'eau potable est une ressource à préserver dans les décennies à venir. Afin d'être consommé, un cycle de prélèvement (pompage), de traitement et de transport énergivore est mis en place par les syndicats d'eau potable sur les territoires. Ce cycle est à la fois très énergivore et peut être source de gaspillage dû aux fuites présentes dans les réseaux. La maîtrise de la consommation d'eau potable en bout de chaîne est également primordiale pour préserver la ressource qui se raréfie à l'échelle mondiale et un vecteur d'économies importantes pour les usagers.	
DESCRIPTIF / ÉTAPES C1 – Sensibiliser et inciter les usagers aux économies d'eau <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur la maîtrise de la consommation en eau à destination des usagers : brochures des bonnes pratiques, réunions de sensibilisation.• Promouvoir la récupération des eaux pluviales via les récupérateurs d'eau.	B1 – Améliorer l'efficacité des infrastructures d'eau potable et gérer durablement le patrimoine <ul style="list-style-type: none">• Augmenter le rendement : le rendement moyen du territoire est de 80,4%, l'objectif est d'atteindre 85%.• Augmenter le taux de renouvellement du réseau à 1% (taux de 0,71% en 2024).• Sécurisation de l'alimentation des secteurs alimentés par des sources pour lutter contre l'impact du changement climatique sur les infrastructures existantes.• Maintenir et préserver la qualité de l'eau (qualité bactériologique et physico-chimique), sensibiliser et limiter les pressions anthropiques (nitrates, pesticides etc.).• Développer les solidarités et les mutualisations sur de périmètres pertinents : sécurisation des mono ressources,

					fusion des périmètres à l'aide des schémas directeur réalisés	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)					MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION						
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de rendement des réseaux d'eau potable / 3 ans • Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable / 3 ans • Qualité des eaux distribuées / 1 an 					Engagement financier <i>Impact GES Neutre</i>	Moyens humains <i>Réduction conso d'énergie Neutre</i>
					Atténuation / Adaptation <i>Positif</i>	Energie renouvelable <i>Neutre</i>
					Qualité de l'air <i>Neutre</i>	Biodiversité & Ressources <i>Positif</i>

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	Orientation LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PREVENTION DES RISQUES	Action Réf. Climat Pratic : Aménagement Urbanisme 1
29 – UTILISER LES DOCUMENTS D'URBANISME POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS CLIMAT-AIR-ENERGIE ET LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS		Réf. TETE : 1.3.1
		Réf. GEREVE :
Echelle <input checked="" type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input type="checkbox"/>	Etat <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	CALENDRIER : 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote PETR	Partenaires Communautés de Communes/Communes	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	Public-cible <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE Le PETR du Pays de Saverne Plaine et plateau est porteur du Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire des 3 EPCI membres. Le SCOT a été approuvé en comité syndical par délibération 2023-VI-06 du 14 novembre 2023. Un SCOT est un projet de territoire à 20 ans qui fixe la stratégie d'aménagement et de développement du territoire et permet de répondre aux défis des transitions écologique, énergétique, démographique, numérique. Il sert de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat... A la suite de la Loi Climat et Résilience d'août 2021, le SCOT participe à la mise en application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), trajectoire qui vise à ce qu'on n'augmente plus l'artificialisation des sols à compter de 2050.		
DESCRIPTIF / ÉTAPES  C1 –	 B1 – Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme • Le SCOT intègre les objectifs du PCAET qui s'imposeront alors aux différents PLUi ou PLU. Le SCOT permet d'agir sur les différents leviers du PCAET :	 A1 –

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction de la consommation d'énergie (mobilité, logements, urbanisme, économie) ○ Production d'énergie renouvelable (secteurs de développement d'énergies renouvelables, réseaux de chaleur...) ○ Adaptation au changement climatique (trame verte et bleue, nature en ville...) <ul style="list-style-type: none"> ● Le schéma directeur des énergies renouvelables alimente également les dispositions du SCOT quant à la production d'énergies renouvelables. ● Analyse du potentiel de densification : friches, dents creuses. 	
	<p>B2 – Limiter l'étalement urbain et mettre en œuvre une politique de zéro artificialisation nette</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le SCoT du Pays de Saverne plaine et plateau travaille à la définition des enveloppes urbaines en partenariat avec le Parc Régional Naturel des Vosges du Nord afin de limiter l'étalement urbain sur son territoire. ● Création d'un observatoire de consommation foncière (suivi des objectifs) 	
	<p>B3 – Intégrer le risque inondation et coulées de boues aux documents d'urbanisme pour augmenter la résilience du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau est couvert par 3 PPRI approuvés. Les 3 communautés de communes ont délégué l'exercice de la compétence GEMAPI au SDEA. Le territoire dispose donc d'un dispositif complet de prévention des risques inondations et ruissellement. ● Sur le volet aménagement - urbanisme, le SCOT constitue l'outil complémentaire des PAPI pour intégrer dans la planification le risque inondations et coulées de boues et mener des actions de communication vers le public. 	

		<ul style="list-style-type: none"> La trame verte et bleue du SCOT constitue aussi le dispositif privilégié de lutte contre les inondations et le ruissellement. 	
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS	
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS
0,25			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION			
<ul style="list-style-type: none"> Surface annuelle artificialisée (ha/an) Part des surfaces naturelles et agricoles (%) Part d'énergies renouvelables par filière / an Consommation énergétique finale annuelle GWh/ an Emissions de GES teqCO2 / an 			Engagement financier + Impact GES Neutre Atténuation / Adaptation Positif Qualité de l'air Positif
			Moyens humains + Réduction conso d'énergie Neutre Energie renouvelable Neutre Biodiversité & Ressources Positif

Axe S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES	<i>Orientation</i> LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PREVENTION DES RISQUES	Réf. Climat Pratic : Eau 3 3.3.3 Réf. TETE : Réf. GEREVE :
Action		
	30 – GESTION DES EAUX PLUVIALES	
Echelle <input type="checkbox"/> PETR <input type="checkbox"/> Com. de communes <input checked="" type="checkbox"/>	<i>Etat</i> <input type="checkbox"/> Non commencée <input type="checkbox"/> Programmée <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Finalisée	
	CALENDRIER :	2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031
Pilote SDEA	<i>Partenaires</i> Communautés de Communes/Communes	
Secteurs concernés <input type="checkbox"/> industrie <input type="checkbox"/> résidentiel tertiaire <input type="checkbox"/> agriculture <input type="checkbox"/> transport <input type="checkbox"/> déchets	<i>Public-cible</i> <input checked="" type="checkbox"/> collectivités <input type="checkbox"/> entreprises <input type="checkbox"/> agriculteurs <input checked="" type="checkbox"/> particuliers <input type="checkbox"/> asso, str. éducatives...	
ENJEUX ET CONTEXTE	<p>La gestion des eaux pluviales est primordiale pour les collectivités puisqu'elle permet à la fois la lutte contre les inondations et la lutte contre la pollution des milieux naturels.</p> <p>Le changement climatique et l'artificialisation des sols ont aggravé les phénomènes de ruissèlement lors d'épisodes pluvieux souvent de plus fortes intensités mettant en difficulté les réseaux d'eaux pluviales existants.</p> <p>Ainsi, la gestion des eaux pluviales doit évoluer pour lutter efficacement contre le ruissèlement et les inondations.</p>	
DESCRIPTIF / ÉTAPES		
 C1 – Connaissance des enjeux et sensibilisation des élus <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus et agents (la compétence gestion eaux pluviales urbaines majoritairement détenue par les communes) aux nouvelles pratiques de gestion intégrée d'eaux pluviales : infiltration à la parcelle, bassin de rétention etc. Elaboration de schéma directeur d'assainissement par équipement. Accompagnement des communes dans la gestion de leur compétence des eaux pluviales (sensibilisation, études, subventions). 	 B1 – Limiter le ruissellement des eaux pluviales <ul style="list-style-type: none"> Intégrer les enjeux de désimperméabilisation des sols et de zéro artificialisation nette dans les documents d'urbanismes afin de limiter le ruissellement 	 A1 –

C2 – Sensibiliser la population au risque inondation	B2 – Mise en place d'action de prévention du risque inondation																									
<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de maquette de communication pour comprendre le risque inondation et un guide des bons gestes à adopter en cas d'inondation. Diagnostic gratuit de la sensibilité du logement des particuliers via l'opération « pieds au sec » : diagnostic des vulnérabilités du logement, définitions de mesures à mettre en place et évaluation de leurs coûts. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de plan de prévention des inondations (PAPI) Maintenir, mettre à niveau les ouvrages de protections contre les inondations Mise en place d'une taxe GEMAPI (Communauté de Communes) Coopération avec les territoires (CC, PETR...) en matière d'aménagement pour veiller à la prise en compte des enjeux de l'eau et de prévention d'inondation. 																									
B3 – Mise en place d'action de préservation et de reconquête des milieux aquatiques																										
<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation écologique de lagune d'assainissement Veiller à l'entretien régulier des cours d'eau (prescription ou exécution selon le niveau d'intérêt communautaire) : fauche, coupe, gestion des embâcles etc. 																										
MOYENS HUMAINS (ETP/AN)		MOYENS FINANCIERS																								
<table border="1"> <tr> <td>PETR</td><td>CCAB</td><td>CCHLPP</td><td>CCPS</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>		PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS																					Contribution Gemapi
PETR	CCAB	CCHLPP	CCPS																							
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION																										
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de sensibilisation réalisées /3ans Part des points de mesures de la qualité des masses d'eaux du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise) /3 ans 	Engagement financier	Moyens humains																								
	Impact GES Neutre	Réduction conso d'énergie Neutre																								
	Atténuation / Adaptation Positif	Energie renouvelable Neutre																								
	Qualité de l'air Neutre	Biodiversité & Ressources Positif																								